



CCAS/MEDDE du 1^{er} décembre 2015 Déclaration et compte-rendu de la délégation CFDT

La **CFDT** réunie en instance du Comité Centrale d'action Sociale ce mardi 1^{er} décembre ne fera pas de déclaration de posture, car les difficultés rencontrées par les acteurs syndicaux et associatifs de l'action sociale dans les services sont telles qu'il convient d'aller à l'essentiel.

En effet, la CFDT a déjà fait part à de nombreuses reprises de son inquiétude à propos du déclin de l'action sociale, notamment dans les DDT/DDTM quant aux moyens mis à disposition de ses acteurs.

La cote d'alerte est à son plus haut niveau sur la légitimité et la reconnaissance des partenaires sociaux de la part de leur hiérarchie.

Comme il nous semble loin, madame la Directrice, le temps où il suffisait de convaincre l'administration et qui, se faisant, les décisions de celle-ci suffisaient à lever une partie des obstacles ! Hélas, force est de constater aujourd'hui que votre pouvoir décisionnaire et celui du SG du MEDDE/MLETR ne suffit plus.

A ce propos, qu'en est-il des groupes de travail que vous souhaitiez mettre en place pour créer du lien avec les DDT/DDTM et de vos appels auprès de directeurs récalcitrants à appliquer les textes ?

Nous avons peu d'illusions sur le devenir de l'action sociale si les choses demeurent en l'état.

Le travail accompli par les président-e-s et membres des CLAS, mais aussi, par tous les agents qui s'impliquent envers leurs collègues dans les ASCE, CGCV et autres actions de solidarité sont de moins en moins reconnus. En effet, aujourd'hui des pressions implicites sont exercées sur ces agents pour qu'ils se consacrent presque exclusivement aux missions rattachées à leur poste. Le dilemme réside, pour les jeunes fonctionnaires, dans la difficulté à s'impliquer dans la vie sociale collective au détriment de leur déroulement de carrière.

La relève intergénérationnelle paraît ainsi fort compromise. Tous les acquis obtenus depuis 30 ans dans le domaine social sont désormais trop systématiquement remis en cause par un trop grand nombre de chefs de service. Ceux-ci considèrent que seule la réalisation des missions confiées par le préfet n'a d'importance et nous assistons, médusés, au cortège de ces directeurs courtisans qui font la roue tels des paons devant les préfets.

A titre d'exemple, nous venons d'être saisis par la présidente du CLAS de la DDT 54 sur sa demande de revoir sa décharge de service de 20 à 50%, à laquelle sa Directrice, après réexamen, lui signifie sa fin de non-recevoir. Elle appuie sa réponse aux motifs :

- * que d'autres départements voisins DDT57, 67, 70, attribuent 20% de temps de décharge et la DDT 55, 10%. Elle reste donc dans la moyenne basse,
- * mais aussi sur la baisse des effectifs.

Comme si l'action sociale pouvait se quantifier au nombre d'agents, alors que tous les indicateurs sur la souffrance au travail et le mal être et la perte de repères sont au ROUGE.

Le croirez-vous, madame la Directrice, cette cheffe de service confond action sociale et événementiel !

Ces incompréhensions s'accroissent lorsque les directeurs sont issus du MAAF parce qu'elles s'accompagnent d'une méconnaissance des instances et de la culture de nos ministères.

Si la tendance malheureusement observée devait se poursuivre, le risque serait grand de voir les CLAS réduits à des commissions aides matérielles trop souvent utilisées pour pallier les retards de décisions de l'administration (arrêtés non pris ayant de graves incidences financières pour les agents).

Nous sommes convaincus que toutes les décisions prises par le SG de nos ministères, ou par vous-même, ne pourront être suivies d'effets dans les DDT/DDTM que si elles sont co-signées par le SGG.

Cela ne constitue évidemment pas une remise en cause des décisions du SG de nos ministères, mais au contraire un renforcement de celles-ci pour que leur application soit mise en œuvre dans les DDT/DDTM.

Je vous remercie de votre écoute.

Étaient présents à cette séance :

Administration : M. Billiottet – sous-directeur des politiques sociales, Isabelle Palud-Gouesclou adjointe de M. Robin – chef de bureau PSPP2 et leurs collaboratrices

CFDT : Sylvia Boisbourdin, Pascal Blandel, Maryline Grosroyat
CGT – FO – UNSA – Solidaires.

Monsieur Billiottet excuse Madame Avezard - DRH, retenue par des contraintes de calendrier et présente Françoise Restoin adjointe de Monsieur Robin.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte.

Réponses de l'administration aux déclarations de la CFDT et CGT

Sur le lien avec les DDT/DDTM, la directrice des ressources humaines sollicite l'avis des DDT/DDTM sur la réorganisation de la DRH en administration centrale avec le souci de les intégrer à la démarche et de créer ainsi du lien.

Pour la CFDT, nous notons la bonne volonté de l'administration, néanmoins cela ne nous convainc pas. Il n'y aura pas d'avancées avec les DDT/DDTM sur les règles fixées par l'administration centrale tant qu'elles ne seront pas co-signées avec le SGG.

Sur la situation des CLAS non constitués, l'administration va adresser aux services un message personnel et un recensement précis sur les temps de décharges qui ne respectent pas la règle des 50% sera fait.

La CFDT attend le retour, néanmoins il ne s'agit pas d'avoir une photo de la situation que nous connaissons, nous espérons que la situation va être définitivement réglée (nous aborderons ce problème dans le cadre d'une réunion bilatérale avec M. Billiottet).

Sur le fonctionnement des CLAS se pose aujourd'hui le problème des DREAL qui fusionnent. Pour répondre à cette nouvelle territorialité, l'administration propose soit un mode formation conjointe des CLAS impactés avec un nouveau président de séance, soit la mise en place d'un nouveau CLAS qui comprendrait le même nombre de membres (les membres des CLAS impactés réunis). Pour les CRCAS, l'administration fait une proposition identique.

L'ensemble des organisations syndicales demande à l'administration, pour ces nouvelles régions, de saisir les fédérations et de mettre en place des groupes de travail.

Sur le budget : celui-ci est en hausse de 200 000€.

1) - Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 octobre 2015

Le PV est approuvé.

2) – Bilan d'activité de la FNASCE sur l'année 2014

Les OS demandent à la FNASCE de leur transmettre le détail du Bilan présenté en séance

3) - Point d'actualité budgétaire.

L'administration présente et commente ses tableaux arrêtés au 31 octobre 2015 sur la consommation des crédits service par service.

La CFDT s'interroge sur le non consommation de crédits pour Mayotte sachant que c'est la seconde année que ce problème se pose.

L'administration répond que le service de Mayotte a été saisi par le bureau PSPP2. Le DEAL précise que bien entendu des actions sociales ont été menées dans son service, notamment avec un nombre important d'aides matérielles, mais qu'elles ne sont pas imputées sur les bonnes lignes budgétaires.

Les organisations syndicales, dans leur ensemble, s'indignent que l'administration se satisfasse d'une telle réponse et exigent que remonte le montant exhaustif des crédits consommés.

A ce propos, l'UNSA indique que si un DEAL n'est pas capable de suivre son budget, il doit changer de poste. La CFDT rejoint cet avis et demande que les agents soient formés à l'exercice comptable, et le suivi de « Chorus »

4) – Projet de questionnaire sur le prêt « décohabitation » des enfants des agents actifs et retraités MEDDE/MLETR qui suivent des études (en annexe)

Ce projet de questionnaire va être adressé aux agents, néanmoins la CFDT demande qu'il soit allégé dans sa présentation de rappel des caractéristiques.

Nonobstant de revoir la forme, le fond est validé et il sera transmis très rapidement.

Pour la CFDT, il est très important d'être précis sur les dates de diffusion, ex : prêt décohabitation en mai/juin pour la rentrée étudiante de septembre/octobre.

5) - Validation du projet de fiche thématique sur les actions CIL (en annexe).

Ce projet porté et présenté par la CFDT, présidente de la commission n°4 « actions collectives » a réussi à convaincre de l'intérêt de mettre en place une fiche thématique d'une action type « crédit d'initiative locale » qui permettrait aux présidents de CLAS de s'en saisir et participerait ainsi à la création d'un réseau.

Le président du CCAS était chargé de proposer cette fiche à un panel de présidents de CLAS, il a eu un excellent retour et elle sera de nouveau adressée à 4 nouveaux présidents de CLAS qui sortent de formation à Rouen.

L'ensemble des membres du CCAS saluent cette initiative qui va permettre à ces présidents de puiser des idées pour l'utilisation de leurs CIL.

Pour le président du CCAS ce doit être une action forte.

La fiche thématique est validée.

6) – Présentation et intervention de l'ANCV - agence nationale des chèques vacances (document en annexe)

Nous avons un modèle économique particulier. Nous souhaitons faire partir un maximum de personnes en vacances.

Le chèque vacances est disponible pour tous les salariés privé-public. Cela représente plus de 4 millions de bénéficiaires soit 10 millions de personnes qui sont parties en vacances grâce aux chèques vacances. Nous ne faisons aucun bénéfice sur le dispositif chèques vacances.

Les chèques vacances sont également ouverts aux personnes en situation difficile, personnes en situation de handicap, famille monoparentale, séniors et jeunes 18-25 ans.

Ils sont utilisables sur le réseau de 170 000 partenaires en métropole, DOM, pays européens et sur le net e-chèque-vacances.

La CFDT demande comment ils identifient les séniors.

Mme Tissot précise que l'ANCV ne passe pas par les entreprises car c'est de l'action sociale. Elle travaille avec le CCAS dans les mairies, les associations des personnes âgées. Pour les 18-25 ans tout se fait par internet. Les apprentis sont également éligibles.

Dispositif propre aux agents de l'État : 123 390 bénéficiaires en 2014 – 93 878 actifs c'est moins de 5% dans la Fonction publique État, plus de 14% dans chacune des deux autres Fonctions publiques.

Pourquoi moins de 5% :

1 – la DGAFP ne passe plus par la mutuelle pour proposer les chèques vacances, donc on n'a plus la proximité avec les agents,

2 – méconnaissance, voir non connaissance du dispositif du fait du manque de communication.

L'ANCV est partenaire de toutes les organisations syndicales.

L'ANVC est un EPIC rattaché aux ministères du Tourisme et des Finances.

Une bourse solidarité vacances existe, elle est réservée aux personnes au coefficient familial qui se situe en dessous de 1000€, ce qui est très bas.

La DGAFP a donné l'autorisation à réfléchir sur le montant du Revenu Fiscal de Référence en 2016.

Un coupon sport ANCV est proposé au niveau des comités d'entreprise et à l'Etat. Il a pour but d'aider à l'activité sportive. En 2015, il a été mis en place au niveau de la SRIAS Ile-de-France pour les enfants des agents. Un document type est mis à disposition des SRIAS.

Questions diverses.

Le président du CGCV informe le CCAS sur l'accueil des réfugiés au centre de Pierrefitte-es-Bois (26 personnes seules, il n'y a pas de famille). Un avenant à la convention a été créé. La période d'accueil prendra fin au 30 juin 2016.

La prise en charge financière est assurée par ADOMA ex SONACOTRA (entreprise privée)

Les conventions avec le CEREMA et VNF (pluriannuelles) sont signées, et celle avec l'IFSTTAR (annuelle) est également signée.

Le CGCV est fier d'avoir pu participer à cette action de solidarité mais il déplore les problèmes avec les partenariats des associations qui refusent de s'associer et ont dénoncé les conventions de location (pour des formations, congrès, etc...). Il estime ce manque à gagner entre 30 et 40 000€.

Toutes les organisations syndicales s'unissent pour saluer l'engagement solidaire mais refusent que le CGCV pâtisse de ce manque à gagner et demandent à l'Etat de combler cette perte.

Le président du CCAS remercie l'ensemble des participants et demande aux présidents des commissions d'établir un calendrier des futures réunions. Un mail leur sera adressé dans ce sens. Il relève que trop de commissions se réunissent avec peu de participants.

La séance est levée à 14h30.